



Présentation	<b>3</b>
Introduction	<b>13</b>
Les principes socialistes en matière de défense	<b>17</b>
La dimension européenne	<b>29</b>
Le contexte international	<b>34</b>
La France dans la gestion des crises	<b>37</b>
Les interventions militaires spécifiques de la France	<b>43</b>
La défense du territoire national	<b>47</b>
L'engagement de la France en faveur du désarmement	<b>51</b>
Une politique de défense plus démocratique	<b>55</b>
L'armée et la nation	<b>64</b>
Pour conclusion ...	<b>74</b>

# Les socialistes, la défense et l'Europe

**L**es problèmes de défense et de sécurité ont souvent été négligés à gauche au cours de l'histoire. Soit celle-ci s'est laissée aller à des réflexes conditionnés de type pacifiste, soit elle a abandonné toute réflexion pour reprendre la même politique que les forces de droite, notamment lors des guerres coloniales.

**P**ourtant, Jean Jaurès avait déjà nettement déblayé le terrain, lui qui avait longtemps lutté contre le pacifisme viscéral de nombreux militants de gauche de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tout en approfondissant sa réflexion sur la possibilité, à vrai dire la nécessité pour toute personne de gauche, de lier le patriotisme naturel de tout un chacun avec l'internationalisme qui doit être un des principaux fondements du combat des socialistes.

**E**t pourtant, la première guerre mondiale, puis les guerres coloniales devaient mener à mal les synthèses

jaurésiennes, qui nous frappent pourtant aujourd'hui, au contraire, par leur très grande actualité.

**L**es années 80 ont encore une fois été une occasion d'un grand débat entre socialistes, avec la grande vague pacifiste qui déferla sur la gauche européenne, du moins en Europe du Nord, alors que les socialistes français, qui avaient enfin pris le temps de mûrir, restaient sur une position équilibrée de désarmement multilatéral. Ils reconnaissaient que le danger principal venait de l'Union soviétique, mais tout en restant fidèle à leur conception d'un désarmement nécessaire dans un cadre multilatéral, et sans oublier les autres conflits régionaux dans le monde, trop vite réduits par beaucoup à de simples foyers secondaires du grand affrontement planétaire.

**C**ette époque récente de notre histoire, qui a commencé en 1981 et qui a vu les socialistes au pouvoir pour une longue période, pour la première fois de leur histoire, a permis aux socialistes de réaliser enfin la synthèse entre les idéaux socialistes et la pratique réellement réformiste, une fois solidement accroché au pouvoir, dans la durée.

**C**ar les réformes se sont succédé tout au long de cette période : la France a été la première de toute l'Alliance atlantique à remettre en cause la priorité au front d'Europe centrale, en inventant le concept de forces d'action rapide qui a été ensuite repris par la plupart de nos partenaires. Elle a participé à une réorientation des priorités par rapport à la force de frappe nucléaire. Elle a très activement participé, et

quelquefois joué un rôle moteur, dans les négociations sur le désarmement qui ont enfin pu déboucher sur certains accords internationaux. Elle a modernisé nos forces tout en sachant maintenir les priorités budgétaires économiques et sociales nécessaires pour l'avenir bien compris du pays. Elle a su doter la France, mieux que tout autre allié des Etats-Unis, des outils minimaux dans le domaine du renseignement militaire, notamment par satellite, gages d'une véritable capacité autonome de prise de décision. Et cet effort a été continu dans le temps, et se poursuit encore aujourd'hui. L'eupéanisation continue de nos forces, la modernisation toujours poursuivie de l'industrie de défense, la réforme du recrutement des armées et le rôle très important joué par les femmes dans l'armée française, qui est dans ce domaine une des premières au monde, ne sont que quelques exemples des dernières évolutions impulsées par les socialistes.

**M**ais nous savons que les réformes et la modernisation sont un processus continu. Rien ne serait pire que l'autosatisfaction. Il faut continuer la réflexion, garder un temps d'avance sur les évolutions, surtout dans le domaine militaire où toute décision doit se prendre très en amont avant de pouvoir s'appliquer sur le terrain.

**C'**est pourquoi les responsables de la politique de défense du Parti socialiste ont estimé qu'il était grand temps de réfléchir sur le fond, de réaliser un document de synthèse faisant le point sur l'état de notre réflexion dans un domaine qui ne doit surtout pas

rester l'apanage de quelques spécialistes. C'est de la conjonction de ces deux volontés qu'est née cette Note de la fondation, dont l'objectif est tout simplement de participer à la discussion collective d'un sujet qui doit faire l'objet d'un vaste débat à tous les niveaux, au sein du parti socialiste, à gauche, en France en général, et bien sûr en Europe et au niveau des Nations Unies elles-mêmes.

**N**ous espérons donc que cette brochure pourra contribuer utilement au débat entre socialistes, au débat français et au débat européen.

**Axel Queval,**

*Responsable du département  
Coopération internationale.*

---

# Les socialistes et la défense

Paul Quiles

et la Commission défense  
du Parti Socialiste

N° 18 janvier 2001



Ce document n'engage pas le Parti Socialiste. Il a été réalisé par sa Commission Défense que préside Paul Quilès. Il représente sa contribution à la nécessaire réflexion des socialistes sur la politique française de défense.

Nous espérons que nombre d'entre eux s'y retrouveront et surtout que ce document permettra d'alimenter le débat sur un sujet qui ne doit pas rester aux mains des seuls spécialistes.

**P**aul Quilès est Président de la Commission de la Défense Nationale et Forces Armées à l'Assemblée Nationale depuis juin 1997.

Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique.

Il a été élu député de Paris de 1978 à 1983 et de 1986 à 1988, conseiller de Paris de 1983 à 1992. Il est député du Tarn depuis 1993 et maire de Cordes-sur-Ciel depuis 1995.

Il a été Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports de 1983 à 1985, de la Défense de 1985 à 1986, des Postes, des Télécommunications et de l'espace de 1988 à 1991, de l'Equipement, du Logement, des Transports et de l'Espace de 1991 à 1992, de l'Intérieur et de la Sécurité publique de 1992 à 1993.

Il est membre du Conseil national du Parti socialiste depuis 1979. Il a été membre du bureau exécutif et Secrétaire national chargé de l'Organisation et des Fédérations de 1979 à 1983. Il est membre du bureau national depuis 1993 et responsable de la Commission Défense du PS depuis 1995.

Publications :

- *La politique n'est pas ce que vous croyez*, Robert Laffont, 1985.
- *Nous vivons une époque intéressante*, Gauche Contact, 1992.



# Introduction

**D**epuis sa Convention Défense de 1978, le Parti socialiste n'a pas publié de document de synthèse sur sa réflexion dans les différents domaines relatifs à la défense et à la sécurité. Il est vrai qu'à partir de 1981, les socialistes ont été souvent au pouvoir, soit à l'Elysée, soit à Matignon, soit les deux à la fois, et qu'il est plus facile de théoriser quand on est dans l'opposition. De plus, la gestion gouvernementale se fait, nécessairement, par touches successives. De nombreuses réformes ont eu lieu, mais leur lisibilité n'a pas toujours été très grande. Et ceci est encore plus vrai en période de cohabitation.

**Et pourtant, que de changements depuis 1981 !**  
Avec le recul, si l'on examine la situation dans laquel-

le se trouve aujourd'hui la politique de défense de la France et ce qu'elle était avant l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, on constate des évolutions considérables : la situation géostratégique globale a été bouleversée avec la chute de mur de Berlin, l'effondrement de l'Union soviétique, la fin de la division de l'Europe.

**L**es gouvernements socialistes successifs ont été les premiers à en tenir compte et à mettre en place des forces spécifiques dites d'intervention rapide, concept qui a été, depuis, largement repris par nos alliés. Cette évolution a entraîné, entre autres, la fin de la conscription. D'autres changements importants ont eu lieu avec notamment le refus d'intervenir en Afrique et d'apporter un soutien militaire aux régimes non démocratiques ou les plus autoritaires.

**L**a France est désormais à la pointe de la politique mondiale de désarmement multilatéral et négocié pour les armes chimiques et bactériologiques, pour les armes nucléaires, pour les mines antipersonnel et pour les armes conventionnelles. Les forces françaises sont présentes dans de nombreux points du globe, non plus pour défendre les anciennes colonies, mais pour préserver la paix au nom des Nations Unies. Dans un autre domaine, nos forces armées ont pris de l'avance sur beaucoup de nos voisins en s'engageant avec détermination dans la voie de l'ouverture aux femmes.

**E**nfin, la France s'est manifestée activement en

faveur d'une défense européenne organisée et efficace, ce qui n'est pas une mince affaire si l'on pense au drame que fut, il y a 50 ans, l'échec de la Communauté Européenne de Défense (1).

**C**ependant, si l'on demandait aux Français, ou même aux socialistes, dans quel domaine la politique de la France a changé sous l'impulsion des gouvernements de gauche depuis vingt ans, la plupart d'entre eux hésiteraient à citer les problèmes de sécurité et de défense.

**I**l est indiscutable que le Parti socialiste a su intégrer les questions de défense dans sa réflexion et que les vieux débats sur l'antimilitarisme, le pacifisme ou les dérives néo-coloniales ne sont plus d'actualité. Nous devons cependant nous efforcer de synthétiser notre pensée. C'est ce que fit Jean Jaurès au début du siècle et une partie de son enseignement reste d'actualité. Ce fut encore le cas lorsque les socialistes se prononcèrent pour la dissuasion ou qu'ils réfléchirent à une politique cohérente de paix et de désarmement.

**A**vec la chute du mur de Berlin, la situation a été bouleversée et les schémas sécuritaires de la guerre froide ne sont plus de mise. Il n'y a pas aujourd'hui, semble-t-il, de clivage important entre

---

(1) Les gouvernements signataires de la CECA décidèrent de créer une Communauté Européenne de Défense (CED 1950-54), en vue de constituer une armée européenne commune aux pays d'Europe occidentale. L'idée de la CED : le plan Monnet-Pleven proposait pour une défense commune une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie, avec un ministre européen de la Défense, un budget commun, une Assemblée européenne. Le Traité fut signé en 1952, mais échoua deux ans plus tard (le 30 août 1954). La France refusa de le ratifier -une majorité de parlementaires n'était pas encore prête à envisager le réarmement allemand, la perte de souveraineté et de son statut de grande puissance-. L'abandon de la CED n'empêcha pas le réarmement de l'Allemagne puisque celui-ci s'opéra, quelques mois plus tard, dans le cadre de l'OTAN.



socialistes sur les questions de défense, mais cela ne justifie pas qu'on cesse d'y réfléchir. L'ampleur des évolutions dans le monde et la nécessité d'un certain recul par rapport aux événements internationaux justifient la contribution que nous apportons ici à la nécessaire réflexion des socialistes sur la politique française de défense. c



# Les principes socialistes en matière de défense

**E**n matière de défense nationale, qu'est-ce qui différencie aujourd'hui la conception socialiste de celle de la droite ? Si la réponse est claire pour nous, elle est moins évidente pour l'opinion.

**E**n effet, la référence constante au consensus national sur la politique étrangère et la défense, renforcée par les contraintes des cohabitations, rend moins compréhensibles les spécificités de l'identité socialiste dans ce domaine. De plus, la pratique des relations internationales tend à mettre en avant les modalités techniques des choix faits en matière de défense, au détriment de leur fondement politique.

**I**l nous faut donc rappeler que la pensée socia-

liste se caractérise par référence à des valeurs et à des principes. Cela signifie notamment :

► que ce n'est pas une politique opportuniste : elle n'est pas à la remorque des événements, ni à la solde d'intérêts privés, ni encore conditionnée par des influences extérieures ;

► que la réflexion sur la défense nationale est partie intégrante d'une conception politique globale et qu'elle concourt à la réalisation d'objectifs (diplomatiques, économiques, sociaux...) qui dépassent la seule sphère de la défense. Il n'y a pas "d'exception militaire" qui, en raison des spécificités techniques des questions traitées ou parce qu'elles mettent en jeu la paix et la guerre, justifierait que la défense échappe aux règles et aux valeurs de la démocratie ;

► qu'elle s'ancre dans une filiation historique, dont la pensée de Jaurès constitue le socle fondateur. Historiquement, les socialistes ont toujours cherché à faire coïncider deux principes : celui de la défense nationale et celui de l'internationalisme. D'un côté, l'héritage révolutionnaire (la patrie en danger, la nation en armes, la défense de la République), de l'autre, l'influence marxiste (les prolétaires n'ont pas de patrie, la primauté de la lutte des classes). Jaurès est l'homme-clé de cette synthèse, son théoricien le plus conséquent : il s'efforça de concilier patriotisme et internationalisme, défense nationale et esprit de paix, alors que les divers courants socialistes du début du XX<sup>e</sup> siècle

se déchiraient sur ces questions. Les décisions et les orientations mises en œuvre depuis 1981 s'inscrivent dans cette continuité : diplomatie plus active en matière de désarmement, inflexion sensible de notre doctrine nucléaire et réduction de l'arsenal de dissuasion, engagement résolu dans la voie de la défense européenne à partir de 1983 par l'activation du volet militaire du traité de l'Elysée et la relance de la coopération franco-allemande.

De notre réflexion et notre pratique se dégagent quelques principes fondamentaux, qui restent pertinents et doivent continuer d'inspirer notre action.

**L'engagement  
en faveur de la paix dans le monde  
est indissociable de toute politique  
de défense socialiste.  
C'est aussi la réponse à la question  
du pacifisme, qui n'a cessé  
de travailler la gauche.**

Pour les socialistes, la défense nationale doit être conçu comme un outil défensif et non comme un outil d'agression. Sa préservation reste inséparable de la recherche et de la construction d'un environnement international stable et pacifique. Cela revient en fait à retourner l'adage célèbre de la stratégie classique "Si vis pacem, para bellum" en : "Si non vis bellum, para pacem", <sup>(2)</sup> c'est-à-dire à faire porter l'effort principal sur la prévention des conflits et sur la consolidation de la paix.

---

(2) Si tu veux la paix, prépare la guerre.  
Si tu ne veux pas la guerre, prépare la paix.



d'internationalisme y ramène. Un peu de patriotisme éloigne de l'Internationale ; beaucoup de patriotisme y ramène". Cette position était d'autant plus courageuse que le contexte (Alsace-Lorraine annexée, rivalités impérialistes) favorisait un patriotisme belliciste et revanchard, ou à l'inverse, un pacifisme de renoncement.

**Au début du siècle, les socialistes étaient accusés par la droite nationaliste d'être des «sans patrie», parce qu'elle les soupçonnait de rechercher, au nom de la solidarité internationaliste de classe, des accommodements avec la social-démocratie allemande. Plus tard, lors de la crise des euromissiles en 1980,**

**François Mitterrand a su montrer dans son discours au Bundestag (3) que l'on pouvait conjuguer patriotisme et solidarité internationale, en soutenant la décision prise par le gouvernement allemand. L'Europe, qui prône le dépassement des antagonismes nationaux, nous invite à réinventer un patriotisme**

**renové, dont l'Union serait l'horizon, au-delà des nations qui la composent.**

**Les socialistes ne sous-estiment pas la difficulté de la tâche. Une défense européenne commune imposera d'avancer sur la voie d'une citoyenneté européenne, qui se limite actuellement à la possession de la nationalité de l'un des Etats membres. De fait, il existe trois catégories de citoyens aux statuts différents : les nationaux qui résident dans leur**

**pays, les Européens, c'est-à-dire les nationaux d'un Etat membre qui résident dans un autre Etat membre ; les non ressortissants de l'Union.**

***“ La construction européenne offre une occasion de surmonter le vieux dilemme entre patriotisme et internationalise. ”***

**La marche vers une intégration européenne et vers une capacité d'action militaire européenne ne pourra éluder plusieurs débats difficiles mais nécessaires : sur l'émergence d'une nationalité européenne ; sur la représentation directe des citoyens de l'Union par des instances politiques qui ne soient pas seulement l'émanation des Etats membres ; sur le développement de partis politiques européens concourant à l'exercice de cette citoyenneté.**

**La mise en place d'une défense européenne passe aussi par l'affirmation et le partage d'un socle de valeurs communes. La Charte des droits fondamentaux de l'Union constitue à cet égard un rendez-vous important. Il faudra aussi identifier avec précision les solidarités à mettre en œuvre en cas de menace aux frontières extérieures de l'Union.**

**Pour que les peuples adhèrent à l'idée de l'Europe comme nouvelle dimension du patriotisme, il faut qu'ils se reconnaissent en elle et qu'elle leur assure le même degré de sécurité et de protection que celui qu'ils attendent de l'Etat-Nation. Ceci implique que l'Union se dote d'une autorité politique. On en est encore assez loin, mais l'exercice en commun de responsabilités militaires y contribuera certainement. D'où la question que l'on ne**

(3) Quelques mois avant l'échéance -fixée au second semestre 1983- de l'implantation par les Etats-Unis de fusées Pershing en Europe, en réponse à l'installation déjà faite par l'U.R.S.S. de fusées SS 20, François Mitterrand s'est adressé au Bundestag à l'occasion du 20e anniversaire du traité de coopération franco-allemand à Bonn, en insistant sur la nécessité de l'alliance franco-allemande pour défendre la paix. *“ Il faut que la guerre demeure impossible ”*, Bonn, le 20 janvier 1983.

**“ L'idée que la guerre est un domaine trop technique, hors de portée d'une réflexion civique et politique, doit être combattue.”**

pourra pas éviter de se poser : sommes-nous prêts à accepter demain le transfert au niveau européen de responsabilités de défense exercées jusqu'ici par les Etats Nations ?

Dans ce processus, la France a des atouts. Les socialistes français doivent les faire valoir afin d'empêcher que la droite “souverainiste” fasse du patriotisme un cheval de bataille contre l'Europe. Nous ne manquons pas d'arguments : notre pays est membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; à travers la possession d'un armement nucléaire défini par le principe de stricte suffisance, (4) il assure son indépendance de décision ; membre de l'Alliance Atlantique, il veille à conserver à tout moment la maîtrise de la décision politique. Par ailleurs, la prise de conscience des travaillistes britanniques de la nécessité de bâtir une défense européenne contribue à rapprocher la Grande-Bretagne du couple franco-allemand, jusqu'ici moteur en matière d'avancées européennes.

(4) Ce principe signifie qu'il suffit d'avoir le nombre minimal d'armes nucléaires afin de menacer un éventuel adversaire de lui infliger des dommages irréparables, pour le dissuader de nous attaquer.

**Le lien armée-nation est la meilleure garantie de l'enracinement démocratique de l'institution militaire et le plus efficace antidote à l'antimilitarisme.**

Pour Jaurès hier comme pour nous aujourd'hui, l'armée est l'armée de la Nation et non l'instrument d'une classe ou l'expression d'une caste.

La défense est l'affaire de tous les citoyens et pas seulement de l'institution militaire. L'idée que la guerre est un domaine trop technique, hors de portée d'une réflexion civique et politique doit être combattue.

Le risque d'un relâchement du lien armée-nation, avec celui corrélatif d'un repli sur elle-même de la société militaire et d'une résurgence de l'antimilitarisme, n'est pas à négliger. On sait combien Jaurès avait durement bataillé pour purger la gauche ouvrière de son antimilitarisme sommaire. Il faut donc, en premier lieu, réaffirmer très fortement et plus que jamais le caractère citoyen de l'institution militaire. Le passage à la professionnalisation (5), mal préparé en 1996 et dont le coût a été sous-estimé, ne doit pas signifier que la nation laisse désormais à un corps séparé d'elle le soin de sa défense.

(5) C'est la loi de programmation militaire, promulguée le 2 juillet 1996, qui a mis en place la transition vers une armée entièrement composée de professionnels.

Les socialistes sont convaincus de la nécessité de renforcer les liens entre l'armée et la nation, tout en sachant que la nature de ces liens sera à réinventer dans le cadre nouveau d'une armée professionnalisée. Sans attendre, ils réaffirment plusieurs principes :

► Premièrement, même professionnalisées, les armées sont au service de la nation et toutes les garanties doivent être prises pour qu'elles restent en toute circonstance subordonnées au pouvoir politique.

► Deuxièmement, la composition sociale des

armées doit refléter la diversité de la nation dans toutes ses composantes, ce qui signifie un recrutement diversifié et sans discrimination d'aucune sorte.

▶ Troisièmement, l'équilibre de nos institutions doit assurer au législatif les conditions d'un réel contrôle démocratique sur les décisions relatives à la défense. Si l'on veut que les problèmes de la défense soient mis sous les yeux de tous les citoyens, le meilleur lieu pour en débattre est le Parlement.

▶ Enfin, pour les socialistes, l'armée est comptable devant la nation. Ceci implique la recherche permanente du meilleur rapport coût-efficacité dans l'utilisation des crédits de défense et la mise en place de capacités d'évaluation et de contrôle politique du système militaro-industriel. Celui-ci doit être en effet l'outil de mise en œuvre et non l'instigateur occulte de la politique de défense.

**Une conception socialiste  
de la défense ne saurait faire  
l'impasse sur les questions éthiques  
et juridiques liées aux choix  
militaires, y compris lorsque ceux-ci  
engendrent des contradictions  
délicates à résoudre.**

Ceci concerne en particulier le domaine des exportations d'armes et la moralisation de leur commerce, le contrôle des activités de renseignement, les interventions extérieures décidées en fonction d'accords de coopération avec les Etats n'offrant pas de vraies garanties démocratiques ou

encore la clarification du "droit d'ingérence" (6) et la responsabilité des militaires français engagés dans des opérations multilatérales.

Dans tous ces domaines, les socialistes prônent un renforcement de la transparence dans la prise de décision et un plus grand contrôle démocratique.

**Pour les socialistes, la défense nationale  
n'est pas un but en soi.**

Elle est l'instrument et l'expression d'une politique d'ensemble avec laquelle elle doit se trouver en cohérence. Si notre politique générale s'inscrit désormais dans le cadre européen, c'est également par référence à ce cadre que doit être repensée notre *conception de la défense*.

Les adaptations de la doctrine et de l'outil de défense ne doivent pas dépendre exclusivement de contraintes liées à la modernisation technique, même si aujourd'hui les choix de systèmes d'armes s'inscrivent dans le long terme.

Au cours du demi-siècle écoulé, le pouvoir politique a successivement fait de l'institution militaire l'instrument de défense de l'intégrité de l'empire colonial, le vecteur de l'intégration dans l'Alliance atlantique, l'outil d'une stratégie d'indépendance nationale (avec la force de frappe). Lorsque le choix des missions n'est pas clairement fait et assumé par le pouvoir politique, l'armée est tentée de suppléer

(6) Voir la Charte des Nations Unies, Chapitre VII "Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression" article 39 à 51. L'ensemble de la Charte est disponible sur le site [www.un.org](http://www.un.org)

à cette carence en se fixant à elle-même ses objectifs. On a vu, au moment de la guerre d'Algérie, les périls qui peuvent en résulter pour la démocratie.

**D**ans le contexte actuel, on gagnerait à définir précisément les finalités que l'on assigne à notre outil de défense. Conserver à notre armée le caractère d'un outil polyvalent apte à faire face seul à toutes les incertitudes d'un monde en transition revient à ne pas trancher et donc à ne pas peser efficacement sur le cours des choses. Ceci aboutit à faire coexister des instruments liés aux nouvelles missions (interventions de maintien ou de rétablissement de la paix, coopération européenne) avec des dispositifs hérités des périodes antérieures (armements dont la définition remonte à la période de la confrontation Est-Ouest), même lorsqu'ils ne sont plus totalement en phase avec l'état du monde et avec les orientations récentes de notre diplomatie.

**L**e moment est venu de se montrer plus sélectif et de dégager avec nos partenaires européens une option fédératrice qui redonne sens et efficacité à notre politique de défense, dans laquelle puissent prendre corps les valeurs qui sont les nôtres. La réponse à ce défi se trouve évidemment du côté d'un engagement résolu dans la construction de la politique de défense et de sécurité européenne au service de la paix dans le monde. Une réponse qui ne doit pas être la simple dilution de l'Europe dans une Alliance atlantique dominée par les Etats-Unis, mais qui permette l'affirmation d'une véritable identité européenne. c



## La dimension européenne

**L**es socialistes français sont européens de raison et de cœur.

**I**ls sont conscients que l'histoire désastreuse de la première moitié du vingtième siècle ne doit en aucun cas être répétée. La construction européenne a rendu impensable le recours à la force entre membres de l'Union. Ainsi, l'internationalisme visionnaire de Jaurès fait aujourd'hui partie de l'acquis européen.

**L**es socialistes français constatent par ailleurs que les Etats européens ont des intérêts de sécurité et de défense pour l'essentiel communs. Certes, les pays méditerranéens auront peut-être davantage tendance à regarder vers l'Afrique et le Moyen-Orient que les pays septentrionaux et orientaux,

plus soucieux du devenir de la Russie ou des Balkans. Les pays ayant eu une expérience coloniale conserveront, ici ou là, des intérêts spécifiques que tous ne partageront pas. Dans la pratique cependant, l'expérience de l'après-Guerre froide montre à quel point dominant aujourd'hui les intérêts partagés et les valeurs communes. Les guerres des Balkans ou le dialogue euro-méditerranéen sont ainsi l'affaire de tous et non de quelques-uns.

**E**nfin, les socialistes savent que, devant la prépondérance américaine, les Etats européens ne peuvent peser dans le monde que s'ils disposent de moyens politiques et de capacités militaires permettant de définir et de conduire des stratégies communes. Donner à l'Europe des moyens militaires pour qu'elle puisse agir de façon autonome, c'est la grande initiative qu'ont lancée de concert les membres de l'Union à partir de 1998. La France est l'un des moteurs de cette entreprise, qui n'en est qu'à ses débuts et qui doit permettre de faire contrepoids à l'hyperpuissance américaine.

**P**our chaque grand domaine de notre politique de défense, on retrouve l'imbrication entre dimensions nationale et européenne :

▶ dans la défense de nos intérêts vitaux : c'est à dire de l'intégrité territoriale du fonctionnement régulier des institutions et de l'indépendance nationale. Cet aspect de notre politique de défense est nettement moins sujet à débat depuis la fin de la Guerre froide. La mission n'en demeure pas moins,

même si elle peut être assurée à un niveau de forces et de risques très inférieurs à ce qu'il fut naguère. Elle repose tant sur nos moyens militaires nationaux, conventionnels et nucléaires, que sur la mise en œuvre des moyens de nos partenaires à travers les pactes européens ou atlantiques qui nous lient à eux (traité de Bruxelles, traité de Washington).

***“ Donner à l'Europe des moyens militaires doit permettre de faire contrepoids à l'hyperpuissance américaine.”***

▶ dans notre capacité à défendre nos intérêts stratégiques et à contribuer à la stabilité de notre continent et de ses abords. Pour l'essentiel, il s'agit là de missions conduites de manière solidaire avec nos partenaires européens, dans le cadre des institutions et des forces militaires définies par l'Union européenne lors des Conseils de Cologne (juin 1999) et d'Helsinki (décembre 1999). Les Européens doivent pouvoir jouer un rôle dirigeant lors du règlement des crises concernant principalement les intérêts de l'Europe : les conflits des Balkans en sont une illustration. Ils doivent aussi avoir la capacité militaire de contribuer de façon substantielle à la définition et à la conduite de la stratégie dans des situations où le rôle militaire principal est tenu par d'autres (les Etats-Unis en tant que tels, ou l'OTAN). Il faudra éviter de rééditer l'expérience de la Guerre du Golfe, où les Européens se sont présentés en ordre dispersé.

▶ dans la participation à des opérations visant à faciliter le retour de la paix et à défendre les



droits de l'Homme et de la démocratie, lorsque les conditions politiques et matérielles sont réunies. De telles opérations, comme celles défi-

nies ci-dessus, doivent se dérouler dans le strict respect des missions de Petersberg <sup>(7)</sup> et en conformité avec les décisions des Nations Unies. La contribution des Européens et des Français aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix est déjà notable, comme on peut le voir au Kosovo.

---

(7) La déclaration de Petersberg a permis de préciser les missions militaires et de renforcer le caractère opérationnel de l'UEO en matière de gestion de crises et de maintien de la paix, celle-ci étant censée devenir le bras armé de l'UE et le pilier européen de l'OTAN : création d'une cellule de planification, constitution de forces relevant de l'UEO, dont l'Eurocorps, la division multinationale centrale de l'OTAN, l'EUROFOR (unité terrestre multinationale avec capacité d'action rapide) et l'EURO MARFOR (force maritime multinationale non permanente).

► dans le développement de notre industrie de défense dans un cadre européen. La nécessité de garder une autonomie vis-à-vis des Américains nous impose de diversifier notre politique d'acquisition de matériels militaires. Après la deuxième guerre mondiale, cette préoccupation nous a conduit à développer une industrie de défense importante. Aujourd'hui, tant pour des raisons politiques qu'économiques, c'est dans un cadre européen et non plus strictement national que doit évoluer notre industrie de défense. Cela passe par un regroupement des entreprises d'armement, afin de lutter à armes égales contre les entreprises concurrentes américaines. Cela passe également par l'unification progressive du cadre juridique dans lequel évolueront ces entreprises d'armement, dans des domaines tels que le contrôle des exportations ou les réponses aux offres de marchés publics.

Ces grands domaines d'action de notre politique de défense sont largement influencés par l'évolution des risques et des menaces au niveau international, ainsi que par les changements du cadre politique et juridique régissant le recours à la force dans les relations internationales. Qu'il s'agisse d'évaluer les risques ou d'élaborer des règles internationales sur le recours à la force, l'Europe doit pouvoir s'imposer comme une entité politique capable d'influer sur les réflexions et les réformes. C



# Le contexte international

**L**es lourdes menaces existentielles qui pesaient sur les pays européens au cours de la période de la Guerre froide ont laissé la place à des risques nouveaux : dissémination d'armes de destruction massive à des pays instables (Pakistan, par exemple) ou à des groupes non étatiques (secte Aoum, au Japon), prolifération des missiles balistiques susceptibles de projeter ces armes (Corée du Nord, Iran, Pakistan...).

**A** ces risques s'ajoute l'éventualité de grands conflits régionaux pouvant menacer la paix et la sécurité mondiales : reprise possible des guerres du Moyen-Orient ; risque potentiellement cataclysmique d'un conflit indo-pakistanaïse comportant la possibilité de recours à l'arme nucléaire ; tensions en Asie orientale pouvant mettre aux prises les

Etats-Unis et la Chine au sujet de Taiwan, sans négliger la situation dans la péninsule coréenne, où ne fait que débiter un dialogue régional entre adversaires potentiels ; insécurité croissante qui ravage l'Afrique, aggravée par l'impact de l'épidémie du SIDA, notamment en Afrique australe et centrale.

**O**n ne peut exclure que certains de ces risques se muent en menaces militaires contre la France et ses alliés, même s'il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui notre territoire et nos intérêts vitaux ne se trouvent pas plus directement menacés militairement qu'ils ne l'étaient immédiatement après la disparition de l'Empire soviétique. Cependant, une élémentaire prudence doit nous amener à maintenir à jour les moyens et les compétences militaires en notre possession. En attendant, jamais dans la mémoire de nos peuples, notre pays et ses voisins n'ont bénéficié d'un climat de sécurité environnant aussi favorable.

**T**outefois, avec la fin de l'ordre bipolaire de la Guerre froide, l'Europe redécouvre la guerre, même si elle ne met pas en cause nos intérêts vitaux. Les conflits accompagnant la disparition de la Yougoslavie de Tito ont amené la communauté internationale et notamment la France, à intervenir tant contre la menace de déstabilisation de l'Europe du Sud-Est que contre la pratique des crimes de guerre et contre l'humanité. Au-delà de notre continent, le déchaînement de la violence en Afrique ne peut pas non plus nous laisser indifférents. L'Europe a

intérêt à empêcher cette instabilité, qui affecte indirectement notre sécurité. Elle doit le faire également pour promouvoir les valeurs universelles de respect des droits de l'homme et de la démocratie, qui sont à la base de la sécurité dans le monde.

Naturellement, l'ensemble de ces défis réels ou potentiels n'appelle pas que des réponses militaires. Notre action à long terme en faveur de la sécurité internationale sera le plus souvent de nature politique, diplomatique, économique. Mais l'expérience des Balkans et d'autres régions prouve que le recours à la force militaire ne peut être écarté. Cela pose le problème des conditions de la légitimation d'un tel recours, en Europe ou hors d'Europe. c



# La France dans la gestion des crises

## L'adhésion à un système de sécurité collective réformé

La légitimation du recours à la force, telle qu'elle est précisée par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, ne souffre pas d'ambiguïté, dès lors que nous ou nos alliés ferions l'objet d'une agression armée. Cependant, depuis la fin de la Guerre froide, le risque d'une attaque directe contre notre pays apparaît mineur. C'est donc dans le cadre de la défense de ses intérêts stratégiques et des opérations destinées à faciliter le retour de la paix que notre pays doit déterminer s'il convient ou non de recourir à la force.

Pour les socialistes, la règle est simple : la France ne saurait recourir à la force sans l'accord de la communauté internationale, autrement dit, sans

**“ Pour les socialistes, la France ne saurait recourir à la force sans l'accord de la communauté internationale, autrement dit, sans l'assentiment du Conseil de sécurité. ”**

l'assentiment du Conseil de sécurité. Dans la mesure du possible, nous devons veiller à ce que l'usage du recours à la force fasse l'objet de dispositions précises dans les résolutions prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies, afin d'éviter toute tentation de s'affranchir des décisions de la communauté internationale. Il peut naturellement y avoir des cas limites et il arrive que les directives du Conseil de sécurité soient plus ou moins explicites : elles étaient très claires s'agissant de la Guerre du Golfe ou de l'intervention en Somalie ; elles l'étaient moins lors de l'opération Turquoise au Rwanda ou de la Guerre du Kosovo.

**S**ans le respect de cette règle, nous dérивerions vers un système international anarchique où chaque Etat estimerait pouvoir faire justice lui-même.

**P**our autant, on ne peut se satisfaire de l'état actuel d'organisation et de fonctionnement du Conseil de sécurité. Celui-ci doit voir sa représentativité accrue par un élargissement du nombre des membres permanents et tournants, et sa capacité à prendre des décisions doit être renforcée par un aménagement du droit de veto. Ainsi, les membres permanents devraient-ils accepter que la possibilité de recours au veto repose sur des principes généraux explicites.

**O**n pourrait aussi envisager que l'ensemble des membres du Conseil de sécurité prennent l'initiative de motiver publiquement leur vote, ce qui reviendrait pour les membres permanents à motiver un éventuel veto.

**E**nfin, dans la mesure où l'ONU est amenée à agir militairement dans des opérations de maintien de la paix et parfois dans des opérations de rétablissement de la paix (Somalie, Sierra Leone), il faut améliorer substantiellement les conditions politiques, financières et militaires de la conduite de telles opérations. Les socialistes apprécient à cet égard les propositions du récent rapport remis au Secrétaire général de l'ONU par le groupe de travail animé par Monsieur Lakhdar Brahimi. (8)

**A** l'avenir, il faudra sans doute aller plus loin, en reconnaissant la nécessité de doter l'ONU d'une force de réaction rapide alimentée par les Etats mais qui soit propre à cette institution, afin de pouvoir agir dans les cas d'urgence humanitaire. Nous ne ferions là que respecter la lettre de la charte des Nations Unies et la philosophie de ses rédacteurs qui voulaient remédier à une des causes de paralysie qu'avait connue la SDN (9)

---

(8) A la demande de M. Kofi A. Annan, M. Lakhdar Brahimi, ancien ministre algérien des Affaires étrangères, a présidé un groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies afin de proposer un ensemble de recommandations concrètes et pratiques. Le Groupe recommande notamment une restructuration profonde du Département des opérations de maintien de la paix, la création d'une nouvelle cellule d'information et d'analyse stratégique, la mise en place au Siège d'une équipe spéciale chargée de planifier et d'appuyer chaque mission de maintien de la paix et une utilisation plus systématique des technologies de l'information... Le site [www.un.org](http://www.un.org) propose l'intégralité du rapport.

---

(9) La Société des Nations a été créée en janvier 1920 pour favoriser le maintien de la paix et le développement de la coopération entre les peuples. Elle n'a pas su empêcher le déchaînement de la Seconde Guerre mondiale.

**“ On pourrait envisager que l'ensemble des membres du Conseil de sécurité prennent l'initiative de motiver publiquement leur vote et pour les membres permanents à motiver un éventuel veto.”**

### **L'utilisation de la force au service du maintien de la paix**

**L**a récente décision de l'Union Européenne de créer une force d'action rapide nous permettra de remplir les obligations internationales contractées dans

le cadre des Nations Unies pour le règlement des crises. Cette action s'exerce à deux stades : la prévention des crises et le rétablissement de la paix.

**N**otre outil militaire doit refléter à la fois cette évolution européenne du cadre de notre politique de défense et les conditions stratégiques de l'après Guerre froide. D'où une nouvelle hiérarchie des priorités :

#### **La prévention des crises**

**L**a prévention des crises est avant tout affaire de politique étrangère au sens large du terme, notamment à travers la PESC. <sup>(10)</sup>

(10) Politique Etrangère et de Sécurité Commune. Ses objectifs sont les suivants : la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ; le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses Etats membres sous toutes ses formes ; le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale ; la promotion de la coopération internationale ; le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

**C**ependant, les conflits des Balkans ou d'Afrique montrent que la dimension militaire peut être essentielle dans certains cas.

**A**insi, l'une des leçons constantes des guerres par ailleurs fort diverses de l'après Guerre froide,

c'est l'importance de pouvoir déployer rapidement des forces militaires, parfois avant même que la

crise éclate. Le type de forces dépêchées sera affaire de circonstance ; mais mieux vaut, comme pour les pompiers, être envoyés au feu le plus tôt possible. Du temps de la Guerre froide, l'emploi de la force était naturellement l'ultime recours, étant donné les risques de guerre mondiale et donc de destruction radicale qui en découlaient. Aujourd'hui, la force peut être mise au service du droit et de la sécurité collective : la logique d'emploi change de sens. La Bosnie, le Rwanda sont là pour nous rappeler le coût que peut avoir un retard dans la mise en œuvre des forces destinées à maintenir ou à rétablir la paix.

**D**e telles opérations supposent de manière générale une décision collective de la communauté internationale, et donc, le plus souvent une mise en œuvre collective.

#### **Le rétablissement de la paix**

**S**i la prévention n'a pas été possible, ou si la crise prend une ampleur imprévue, les Européens doivent disposer de moyens nécessaires, soit pour opérer de façon substantielle aux côtés de leurs partenaires, soit pour intervenir de manière autonome. C'est ce qu'ils ont fait en Albanie en 1997 et qu'ils devraient pouvoir faire à plus grande échelle grâce aux récentes décisions européennes.

**C**omme dans le cas de la prévention des crises, les forces de projection françaises affectées à la nouvelle “force européenne de réaction rapide”

seront disponibles pour les missions de rétablissement de la paix.

Les forces armées au service  
de la reconstruction

**L**es exemples récents de prévention des crises et de rétablissement de la paix enseignent aussi que la gestion de crise fait de plus en plus appel à des moyens civils. Les armées sont ainsi amenées à conduire des actions dites civilo-militaires, afin de pouvoir ensuite passer le relais à d'autres organismes pour la phase de reconstruction des pays touchés par la crise.

**L**a mobilisation des moyens militaires se fera de plus en plus en coordination avec les moyens civils pour assurer les fonctions essentielles dans les pays en crise (sécurité des populations ; justice ; remise en état des services de base comme l'eau ou l'électricité). Cela doit nécessiter une adaptation de l'organisation de nos forces armées. c



# Les interventions militaires spécifiques de la France

**L**a question se pose de savoir si la France peut être aujourd'hui amenée à conduire seule des opérations dans des zones où elle estimerait avoir à défendre des intérêts qui lui sont propres (on pense notamment à l'Afrique).

**I**nstruits par les dérives passées de la politique française en Afrique, nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce continent. Les besoins de sécurité du continent africain plaident en faveur de l'action stabilisatrice de la présence française mais sous la houlette des Nations Unies.

**A**u regard du nouveau contexte international, lorsque la France souhaitera assumer des actions militaires hors du territoire européen, elle devra

s'inscrire dans le cadre général des missions de maintien ou de rétablissement de la paix. Cela signifie qu'il ne doit plus y avoir de spécificité du continent africain et que la recherche d'une action concertée européenne est à privilégier par rapport à la recherche d'une solution purement nationale.

**L'**implication de la France en Afrique s'est traduite, lors de la décolonisation, par une série d'accords de défense et de coopération militaire, qui ne semblent plus aujourd'hui être la réponse appropriée. Ces accords sont en effet souvent inapplicables, ou inappliqués, et, dans tous les cas, totalement dépassés. A l'évidence, d'autres formules contractuelles restent à trouver. A moyen terme, la France pourrait encourager, avec plusieurs pays

européens, la création d'un arrangement de stabilité collective euro-africain de type OSCE. (11)

**En** matière de prépositionnement des forces, le processus de réduction a permis de ramener le dispositif français de 8500 à 5200 hommes. Depuis les troubles en Centre Afrique et surtout depuis le coup d'Etat en Côte d'Ivoire, le principe de non-intervention des troupes françaises dans les conflits internes est entré dans les mœurs. Si le principe de leur maintien à des fins de formation peut être admis,

leur implantation géographique devrait donner lieu à un débat, notamment pour ce qui concerne l'important dispositif français présent à Djibouti. Dans tous les cas, la protection des ressortissants de l'Union européenne vivant dans ces zones doit continuer d'être assurée.

**Les** progrès de l'idée de défense européenne doivent donc nous conduire à intégrer les responsabilités africaines de la France dans un ensemble plus vaste.

**Enfin**, il faudra naturellement réaffirmer avec force la nécessité d'un mandat des Nations Unies pour toute action, et exiger la référence aux missions de Petersberg, indispensable pour obtenir un consensus au sein de l'Union européenne.

**Pour** résumer, une intervention en Afrique avec nos alliés européens pourrait à l'avenir prendre deux formes :

► soit des opérations multilatérales en milieu non hostile avec un fort contenu humanitaire et sous mandat des Nations Unies ;

► soit des opérations de rétablissement de la paix sur le modèle du Kosovo. Le caractère militaire serait alors beaucoup plus affirmé et nécessiterait, outre la participation des forces africaines, celle des pays de l'Union européenne.

**A** ces conditions, les responsabilités particulières

---

(11) L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe -organisation de sécurité paneuropéenne- a été fondée en décembre 1994. Elle institutionnalise la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) créée en 1975 par l'Acte final d'Helsinki. Aujourd'hui, l'OSCE regroupe l'ensemble des pays européens et les membres de la CEI, ainsi que les Etats-Unis et le Canada. Elle a pour objectif de renforcer la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme sur le continent, de régler les conflits entre Etats-membres par des moyens pacifiques et de promouvoir la sécurité par la maîtrise des armements - grâce au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)-, la mise en place d'un modèle de sécurité commun.

de la France en Afrique sont compatibles avec les principes affirmés précédemment et avec les engagements européens de la France. c



# La défense du territoire national

**D**es forces de souveraineté demeurent nécessaires, bien que leur volume et leurs moyens ne soient pas du même ordre que les forces de projection liées aux tâches de prévention et de gestion de crise. En Europe, la défense du territoire se confondra de plus en plus avec celle du territoire de nos partenaires de l'Union qui ont souscrit aux mêmes obligations et qui se trouvent dans la même situation stratégique que nous.

**D**e plus en plus, la défense des intérêts nationaux et européens se découplera de la défense du sol. Ces intérêts prennent aujourd'hui des aspects plus divers et plus diffus. Ainsi, l'indépendance stratégique peut concerner aujourd'hui la protection des intérêts économiques et technologiques des entreprises, la capacité à être une source d'information à l'échelle de la planète (Internet) ou à



**“ La défense du territoire se confondra de plus en plus avec celle du territoire de nos partenaires de l’Union.”**

exporter un patrimoine culturel.

**C**ette mission est, dans les circonstances actuelles, peu exigeante au plan militaire. Elle

reste toutefois le fondement de toute politique de défense, qui permet à une nation de s’identifier à son armée.

**L**e territoire de la République ne fait pas aujourd’hui l’objet de menaces d’invasion et il n’y a pas lieu de privilégier une défense territoriale telle qu’elle a existé dans le passé.

**L**’arme nucléaire reste quant à elle la garantie ultime contre une agression qui s’attaquerait dangereusement à nos intérêts vitaux, quelles que soient sa nature et son origine.

**L**e Parti Socialiste s’est rallié à la doctrine de la dissuasion en 1978. On a alors admis, que la possession par la France d’un arsenal nucléaire de stricte suffisance, sans aucune visée agressive, aidait à desserrer l’étau Est-Ouest et agrandissait nos marges face aux superpuissances. L’arme nucléaire pouvait ainsi constituer un élément stabilisateur, à condition que le processus de maîtrise des armements se développe.

**C**ompte tenu du risque d’une ascension aux extrêmes, la menace d’utiliser l’arme nucléaire pouvait, par un effet dissuasif, empêcher le déclenchement d’un conflit entre Etats possesseurs de

l’arme. Dans la configuration stratégique de l’après guerre mondiale, cela revêtait une signification particulière.

**A**près la chute du Mur de Berlin et la fin de l’ordre bipolaire Est-Ouest, la question nucléaire doit être abordée différemment, en prenant en compte les risques de prolifération qui accentuent le caractère menaçant de l’arme nucléaire, au moment même où la protection du monde occidental par la dissuasion paraît moins nécessaire.

**L**a doctrine nucléaire française telle que la conçoivent les socialistes demeure fondée. La force française de dissuasion minimale n’a plus pour fonction de nous défendre contre l’URSS, mais, avant tout, de protéger le territoire national et nos intérêts vitaux contre toute menace majeure, d’où qu’elle vienne. Dans le même temps, le contexte international a permis d’accentuer les efforts en faveur du désarmement nucléaire.

**C**ela s’est traduit par le moratoire sur les essais nucléaires en 1992, l’adhésion au traité de non-prolifération des armes nucléaires, la réduction unilatérale de l’arsenal français, parallèlement à des actions dans les autres domaines de désarmement conventionnel et chimique.

**C**ela a également conduit à dénoncer la dérive de ceux qui, à l’issue de la guerre du Golfe, voulaient donner à la force nucléaire française des missions de combat et non plus de dissuasion.

**C**ela a enfin incité les socialistes, tout en estimant que, dans les circonstances actuelles, la dissuasion avait encore un sens, à condamner la reprise des essais nucléaires décidée par le président Chirac en 1995. Hostiles à la course aux armements, nous soutenons toujours ce concept de dissuasion de stricte suffisance. c



# L'engagement de la France en faveur du désarmement

**L'**objectif des socialistes reste, comme il l'a toujours été, le désarmement nucléaire général et complet, contrôlé et vérifiable. Mais cet objectif ne sera pas atteint par la simple incantation. Il doit tenir compte des réalités internationales.

**I**l y a actuellement cinq pays nucléaires officiels et trois pays nucléaires "officieux". Mais, à part le cas particulier de Cuba, tous les autres pays ont adhéré au Traité de Non Prolifération et ont donc pris l'engagement de ne pas acquérir d'armes nucléaires. Le respect de cet engagement fait l'objet de contrôles par l'AIEA. (12)

---

(12) Institution spécialisée des Nations Unies, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique, dont le siège est à Vienne, a été créée dans le cadre de la conférence de New-York en octobre 1956. Elle regroupe plus de cent vingt pays et a pour but de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de contrôler les activités nucléaires afin que celles-ci n'aient pas de finalité militaire.

**La rupture de l'engagement de**

non-prolifération constituerait une menace grave pour la sécurité internationale, qui ne devrait pas être sous estimée par le Conseil de sécurité.

**T**ant que le climat international restera marqué par les clivages actuels, les conditions d'un désarmement nucléaire général et complet ne seront pas remplies. La priorité est donc l'amélioration de la coopération internationale pour aboutir à un désarmement progressif, qui contribuera dans un premier temps à améliorer le climat international.

**I**l est urgent, dans cet esprit, que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires -que le moratoire décidé par François Mitterrand en 1992 a largement contribué à établir puis à mettre en œuvre- soit ratifié par les Etats qui ne l'ont encore fait, et qu'il entre en vigueur.

**I**l est également nécessaire que les acquis du désarmement ne soient pas remis en cause. A cet

égard, le projet américain de National Missile Defense <sup>(13)</sup>, dont la réalisation conduirait à une relance généralisée de la course aux armements nucléaires et spatiaux, notamment en Asie, doit être vigoureusement condamné. Le déploiement d'un tel sys-

tème, que rien ne justifie stratégiquement, créerait une dangereuse réaction en chaîne. Il provoquerait le développement du programme chinois et, par effet induit, ceux de l'Inde et du Pakistan. Il

---

(13) Le projet "National Missile Defense" de défense de l'ensemble du territoire américain contre une attaque limitée par missiles balistiques supposerait, pour être compatible avec le traité ABM (limitation des systèmes antimissiles balistiques signé le 26 mai 1972 à Moscou par les Etats-Unis et l'Union Soviétique), que des amendements soient apportés à ce Traité.

est clair que cette nouvelle course aux armements serait aussi dispendieuse que dangereuse.

**L**es socialistes soutiennent également la poursuite de la réduction des arsenaux stratégiques des puissances nucléaires. Après la ratification du traité Start II, un traité Start III doit être négocié, pour abaisser le volume des arsenaux américain et russe à un maximum de 1000 à 1500 armes nucléaires. Dès que cet objectif sera atteint, nous estimons que la France et les autres puissances nucléaires devront accepter d'entrer dans une négociation multilatérale sur la réduction de tous les armements nucléaires.

**D**ès maintenant, la transparence doit devenir la règle établie pour les armements nucléaires. Le conseil de sécurité de l'ONU devrait être informé du nombre et de la puissance explosive des armes nucléaires de tous les pays qui en possèdent.

**N**ous espérons que le traité "Cut-Off", <sup>(14)</sup> destiné à stopper la production de matériaux fissiles, sera conclu le plus rapidement possible. Dans ce but, la France doit continuer à déployer tous ses efforts pour que la négociation reprenne.

---

(14) Le FMCT (Fissile Material Cut-off Treaty), traité en cours de négociation dans le cadre de la Conférence du désarmement, a pour vocation d'interdire la production de matière fissile à des fins explosives. Certains pays, dont l'Inde notamment, lient ces pourparlers à une négociation sur l'élimination complète des armes nucléaires.

**I**l est également indispensable, au-delà de slogans répétitifs sur le caractère immoral et dangereux de l'arme nucléaire, d'analyser les moyens mis en œuvre dans les guerres aujourd'hui. La réa-

lité de ces conflits, c'est avant tout l'utilisation d'armes légères. Des initiatives doivent être prises afin de mieux contrôler les exportations de ces armes et de détruire les stocks en surplus résultant des conflits passés.

**C'**est pourquoi le combat nécessaire en faveur du désarmement nucléaire ne doit pas occulter le caractère indispensable des efforts en faveur des autres formes du désarmement. Il ne faut pas négliger par exemple le danger que constitue la prolifération des armes chimiques et biologiques, qui risque de devenir la menace principale au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. C



# Une politique de défense plus démocratique

## Le nécessaire équilibre entre respect de la démocratie et efficacité

**L**a définition et la mise en œuvre de la politique de défense nécessitent un cadre institutionnel spécifique respectant à la fois la démocratie et l'efficacité, ce qui n'est pas simple, car ces deux objectifs sont parfois contradictoires.

**U**ne action armée, pour être efficace, doit être décidée et exécutée rapidement. Le secret est parfois nécessaire à la réussite de l'action. Le rapport Brahimi, remis en août 2000 au secrétaire général des Nations Unies, pointe notamment l'incapacité à réunir rapidement les soldats nécessaires comme cause des nombreux échecs des forces de maintien de la paix mises sur pied sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité.

**E**n même temps, entreprendre une action armée est certainement la décision la plus lourde qui soit pour un pays démocratique. Veiller à ce que la Nation, par l'intermédiaire de ses représentants, soit associée aux décisions qui sont prises dans ce domaine n'est pas seulement une obligation de fonctionnement démocratique ; c'est aussi un gage de réussite des opérations militaires, tant le soutien de l'opinion publique est nécessaire, à l'ère de la médiatisation des conflits. En leur temps, les Américains ont pu expérimenter au Vietnam de quelle manière ce qu'ils espéraient être une victoire pouvait devenir une défaite, y compris militaire, du fait notamment de l'absence de soutien de l'opinion publique américaine.

### **Des institutions marquées par la hantise de la paralysie**

**L**e cadre institutionnel de la Ve République est fortement marqué par les échecs de la IV<sup>e</sup> République. En matière de défense, le Président de la République n'est plus seulement un arbitre au-dessus des partis chargé de trancher les différends, mais bien l'autorité qui décide des orientations et souvent, de la conduite de la politique de défense de la France. La culture historique du Général de Gaulle était marquée par la débâcle de 1940 et son arrivée au pouvoir en 1958 fut directement liée à la crise algérienne, dans laquelle les gouvernements successifs s'étaient enlisés. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que les pouvoirs conférés en

matière de défense au Président de la République, et plus généralement au pouvoir exécutif, sont plus marqués par le souci de l'efficacité que par des préoccupations de nature démocratique.

**L**e texte de la Constitution donne clairement la primauté au pouvoir exécutif. Pour ce qui concerne la défense, les pouvoirs du Parlement sont étroitement liés à ses fonctions législatives d'ordre général : vote du budget, vote des lois «entraînant des sujétions imposées par la défense nationale» en déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la Défense nationale (article 34 de la Constitution). Le Parlement doit autoriser la déclaration de guerre (article 35) ; il ratifie les traités internationaux (article 53). Bien qu'il n'ait pas beaucoup de capacité d'initiative en ce domaine, le Parlement dispose cependant d'un pouvoir de contrôle assez étendu et pas toujours utilisé.

**L**a répartition du pouvoir au sein de l'exécutif est moins claire : le Président de la République est le Chef des armées (article 15), le Gouvernement dispose de la force armée (article 20) et le Premier Ministre est responsable de la défense nationale (article 21). Autant dire que les textes laissent ici une large part d'interprétation à la pratique.

### **Une pratique à sens unique**

**L**a pratique a précisément conduit à une concentration des pouvoirs dans les mains du

**“ *Entreprendre une action armée est la décision la plus lourde qui soit pour un pays démocratique.* ”**

Président de la République au détriment du Premier Ministre. On l'a vu avec la décision de retrait de la structure militaire intégrée de l'OTAN prise par le

Général de Gaulle en 1966, et avec l'arrêt, puis la reprise des essais nucléaires, décidés successivement par François Mitterrand et Jacques Chirac. En cas d'intervention armée, notamment en Afrique, c'est le Président de la République qui décide. Il lui revient d'associer, le Gouvernement et son chef aux décisions. L'image d'un Président agissant à l'insu du Gouvernement, parallèlement à la structure militaro-diplomatique officielle, apparaît cependant comme un fantôme, ainsi que l'a montré la mission d'information parlementaire sur le Rwanda.

**C**ette évolution a deux origines :

► la présidentialisation du régime résultant de l'élection du Président de la République au suffrage universel décidée en 1962. Président de tous les Français, il tire sa légitimité du peuple directement et non indirectement comme le Premier ministre. Il se considère donc comme habilité à prendre les décisions qui peuvent aller jusqu'à engager la vie des citoyens.

► la spécificité de l'arme nucléaire, qui s'accorde mal avec une prise de décision collégiale. En dernier ressort, comme le suggère le décret sur l'emploi de la force aérienne stratégique de 1964,

une seule personne tranchera pour prendre la décision : le Président de la République et non le Premier Ministre.

**C'**est ainsi que le rôle du Parlement en matière de défense est devenu très effacé. La réduction de ses pouvoirs législatifs et budgétaires a des conséquences néfastes. N'ayant pas de pouvoir d'initiative budgétaire, il se trouve démuné pour s'opposer à une pratique qui fait que les budgets exécutés diffèrent souvent de façon significative des budgets votés.

**A** la fin de la colonisation, la France passa de nombreux accords de défense ou de coopération militaire avec ses anciennes colonies. Nombre de ces accords n'ont jamais été transmis au Parlement. C'est sur la base de ceux-ci que le Général de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing décidèrent des interventions en Afrique, la plupart du temps à la demande de chefs d'Etat africains, surtout soucieux de conserver le pouvoir. L'atteinte aux intérêts de la France fut toujours invoquée, mais le Parlement ne fut jamais à même de juger de la pertinence de ces arguments, puisqu'il ne fut jamais consulté sur ces interventions armées. Si cette pratique interventionniste a cessé, il n'en reste pas moins qu'il n'est toujours pas obligatoire d'associer le Parlement à la décision de déclencher des opérations armées extérieures.

**L**es textes constitutionnels régissant le rôle du Parlement pour l'emploi de la force armée ont été

**“ Alors que les armées vont être professionnalisées, l’absence de consultation des représentants du peuple en cas d’interventions militaires extérieures risque d’accentuer l’éloignement entre l’armée professionnelle et la population.”**

repris sans changement depuis la seconde République, époque à laquelle les Etats se déclaraient solennellement la guerre. Après la chute du mur de Berlin, alors que la multiplication de conflits de basse ou de moyenne intensité a amené la communauté internationale, et la France en particulier, à s’impliquer plus

souvent pour maintenir la paix, cette situation a pris un tour caricatural. C’est ainsi que la France est devenue le premier contributeur de forces de maintien de la paix de l’ONU, avec près de 15000 soldats en opération sur des territoires extérieurs, parfois en situation de combat difficile comme en Bosnie, sans que la représentation nationale ait jamais été consultée. L’exception fut la guerre du Golfe en 1991, où la situation parut si absurde que le Gouvernement souhaita obtenir le soutien des Français en engageant sa responsabilité devant l’Assemblée nationale. Malheureusement, lors du conflit du Kosovo en 1999, le débat n’eut lieu au Parlement français que deux jours après le début des frappes aériennes... et ce débat ne donna lieu à aucun vote.

### **Une situation dommageable pour la France**

Cette situation n’est naturellement plus acceptable, parce qu’elle n’est pas digne d’une démocratie moderne. En souhaitant associer les représentants

du peuple à la déclaration de guerre, les constituants qui se sont succédés depuis 1848 ont signifié que le déclenchement d’opérations armées, susceptibles de mettre en jeu la vie de soldats français, nécessitait une décision solennelle où le peuple était consulté par le biais de ses représentants. C’est cet esprit qui est dévoyé avec une disposition constitutionnelle (l’article 35), devenue aujourd’hui obsolète pour la bonne et simple raison qu’aujourd’hui on ne “déclare” plus la guerre.

Si les conflits se sont multipliés au cours des dernières années, ils se déroulent pour une large part à l’intérieur d’Etats faibles, dont la cohésion a été artificiellement maintenue au temps de la Guerre froide. Il n’y a donc pas de guerre au sens juridique, c’est-à-dire de conflit interétatique déclaré. Les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, même si elles peuvent s’accompagner d’usage massif de la force armée, n’entrent pas sous ce vocable. Le seul conflit interétatique majeur de la décennie, la guerre du Golfe, ne fit pas l’objet d’une déclaration de guerre de l’Irak.

Cette situation ne permet donc plus au peuple de témoigner de son soutien aux gouvernants, lors du déclenchement d’opérations extérieures militaires. Au demeurant, le droit actuel présente deux inconvénients au regard de l’objectif d’efficacité des opérations militaires :

► en premier lieu, alors même que les armées vont être professionnalisées, l’absence de consul-

tation des représentants du peuple en cas d'interventions militaires extérieures risque d'accroître l'éloignement entre l'armée professionnelle et la population ;

► en second lieu, la médiatisation des conflits et l'accès de tous à l'information, grâce à la télévision par satellite et à Internet, font que le soutien d'un peuple à une action armée est devenu un atout contre les pays où règne l'arbitraire.

### Un nouvel équilibre institutionnel à trouver

Plusieurs réformes sont nécessaires pour doter notre politique de défense d'un cadre institutionnel adapté aux valeurs que défendent les socialistes.

Il faut tout d'abord réformer l'article 35 de la Constitution, afin que le Parlement puisse se prononcer quand une action militaire d'une certaine envergure est envisagée. Ceci exclut les opérations de protection et d'évacuation de nos ressortissants, situations où il faut agir rapidement.

Dans tous les cas de figure, il faut informer plus complètement le Parlement de la nature des opérations envisagées, de leurs objectifs, des moyens matériels et humains à déployer et de leur coût. On évitera ainsi que la représentation nationale soit tenue, comme c'est encore le cas, à l'écart des opé-

rations extérieures, dont le coût représente chaque année plusieurs milliards de francs.

Il faut aussi que le Parlement ait à connaître des accords de défense et de coopération militaire de la France, et qu'il puisse les approuver par le biais d'une procédure d'autorisation de ratification.

Enfin, il faut que le Parlement exerce un contrôle sur les activités de renseignement, pour connaître non pas le détail des missions, mais l'organisation, les missions générales, les compétences et les moyens des services. De tels mécanismes de contrôle existent dans toutes les démocraties occidentales. Sans gêner l'efficacité des services, il faut éviter que l'activité de renseignement devienne une zone de non-droit et que l'on n'en parle qu'à l'occasion de "bavures" médiatisées. C



# L'armée et la nation

Respecter la particularité du métier des armes et faire en sorte que les militaires soient représentatifs de la Nation et que celle-ci se reconnaisse en eux est un exercice difficile pour tout gouvernement. Mais ce devoir est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que, avec la fin de la conscription et la mise en place de la professionnalisation, il existe des risques de divorce entre la France et son armée que nous ne saurions négliger.

## Les risques de divorce.

### La perception du rôle des armées.

Naguère, tout civil était un militaire en puissance. Le service militaire faisait s'interpénétrer deux mondes séparés. La conscience d'une menace extérieure facilitait la compréhension de la nécessité de l'existence d'une force armée, ultime protec-

tion de la Nation et de chaque citoyen.

Aujourd'hui, même si le risque d'une agression extérieure n'a pas complètement disparu, elle n'est plus perçue par la grande masse des citoyens comme un péril imminent et massif. Et le service militaire a été supprimé, rompant l'intérêt particulier que chaque famille pouvait porter à ce qui se passe à l'intérieur de l'institution militaire. Cette double mutation affecte en profondeur le rapport entre la Nation et son Armée.

On peut craindre que l'armée apparaisse, aux yeux de l'opinion, comme un consommateur de crédits, qui seraient mieux utilisés ailleurs, alors qu'en même temps, l'armée s'interroge sur la finalité de ses missions. C'est pourquoi il revient aux politiques, et notamment au Parti socialiste et à ses élus, d'expliquer les nouvelles missions des armées qui obligent à les doter des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Aux notions de patrie en danger, d'ennemi à combattre, de territoire national à défendre, se substituent, au nom de valeurs qui ne sont plus seulement patriotiques mais universelles, les concepts d'action humanitaire, de prévention des conflits, de protection des droits de l'Homme, dans des pays souvent lointains et instables.

***“ Aux notions de patrie en danger, d'ennemi à combattre, de territoire national à défendre, se substituent les concepts d'action humanitaire, de prévention des conflits, de protection des droits de l'Homme.”***

**L'écart croissant entre  
les valeurs de la société civile  
et celles de la société militaire.**

**I**l faut s'employer à résorber cette fracture latente. Pour l'armée, le triptyque de référence (disponibilité totale, obéissance et discipline) demeure de rigueur et, sous peine de saper l'institution, il est difficile d'y toucher. Mais il existe un risque de déphasage culturel et moral avec une société moins marquée que la communauté militaire par les notions de discipline collective et de sens du sacrifice. Certes, il serait mal venu de découvrir aujourd'hui les grandeurs et les servitudes de la fonction militaire, mais il faut veiller à ce que les militaires vivent avec leur temps, en ayant le sentiment d'une intégration complète.

**L'**apparition d'une armée de métier a une vertu : alors que l'institution militaire était objectivement fondée, pour la contribution de la majorité de ses effectifs, sur l'idée d'une obligation (même s'il s'agissait d'une obligation légale), elle repose désormais sur la seule base du volontariat. Les obligations imposées à tous les militaires sont désormais librement choisies.

**D'**un autre côté, les valeurs universelles, comme la défense des droits de l'Homme, qui sont défendues par les militaires dans les opérations de maintien de la paix, contribueront à améliorer l'image de l'armée dans la société civile, notamment parmi les jeunes.

**E**ncore faut-il que les militaires perçoivent qu'ils font l'objet d'une reconnaissance sociale suffisante et qu'ils soient perçus comme l'armée de la Nation, et non comme une caste poursuivant des intérêts propres. En l'absence de service national, il reste à inventer les instruments de cette reconnaissance. C'est pourquoi il est impératif de mener une réflexion approfondie sur le recrutement, la formation, le mode de vie et donc la citoyenneté, pour éviter le danger d'un isolement social de l'institution militaire.

**Le recrutement  
doit être représentatif de la société  
française, tout en permettant  
le fonctionnement efficace des armées.**

**L**es armées sont désormais placées, pour l'ensemble de leur personnel, sur le marché concurrentiel de l'emploi. Si, comme on peut l'espérer, l'embellie se poursuit dans ce domaine, le recrutement sera difficile, dans la mesure où les contraintes de la vie militaire s'ajoutent à la brièveté inéluctable de la plupart des carrières et particulièrement de celles des militaires du rang.

**O**r, le principal défi de la professionnalisation est précisément celui d'un recrutement massif de militaires du rang, surtout dans l'armée de terre, précisément là où les emplois exigent une rotation rapide du personnel et sont les plus éloignés des métiers civils.

**C'**est pourquoi il faut offrir aux militaires, y compris dans les grades les plus bas, des rémunérations non seulement décentes mais attractives.

**I**l faut aussi élargir au maximum le vivier de l'engagement. Dans ce cas, la féminisation est une chance pour les armées et il convient de poursuivre hardiment l'ouverture engagée depuis quelques années, non sans réticences parfois.

**U**ne réflexion particulière est à mener sur le recrutement des officiers. Traditionnellement, leur motivation pour le métier des armes va au-delà de simples raisons économiques.

**I**l faut incontestablement diversifier l'origine du recrutement des officiers. La filière "tout militaire" qui va du lycée militaire jusqu'aux écoles d'officiers ne se justifie plus. Certes, il est important que les militaires trouvent pour leurs enfants les internats rendus nécessaires par la mobilité ce qui justifie le maintien des lycées militaires. Il faut également assurer la garantie d'inscription scolaire aux enfants des militaires, quelle que soit l'affectation de leurs parents.

**E**n revanche, on voit mal ce qui justifie l'existence de classes préparatoires particulières alors que la finalité de l'enseignement dans les grandes écoles militaires devrait porter en priorité sur le savoir spécifiquement militaire. Dans cette logique, il faudrait ouvrir largement aux étudiants des universités, l'admission aux écoles d'officiers.

**Il faut adapter la formation  
en tenant compte du fait nouveau  
que l'état militaire est désormais  
un état transitoire.**

**L**a plupart des militaires auront à exercer, parfois très rapidement, un autre métier, sans avoir acquis forcément la garantie d'une solide retraite. Déjà, la grande majorité des sous-officiers et une minorité d'officiers quittent le service à un âge assez précoce. Face à cette perspective de raccourcissement des carrières, il est indispensable de développer la formation continue, en particulier à l'approche de la fin des contrats et de modifier la formation initiale pour faciliter la reconversion dans le monde civil.

**Les armées vont avoir à rendre chaque année à la vie civile un grand nombre de militaires du rang engagés. Le recrutement à venir dépendra étroitement de la réussite de cette reconversion. L'échec dans ce domaine conduirait soit à un sous-effectif mettant en jeu l'exécution des missions, soit à un vieillissement des militaires du rang tout aussi préjudiciable. La reconversion des militaires du rang doit donc être soigneusement examinée. Elle passe, soit par l'organisation de carrières où se succèdent emplois spécifiquement militaires et emplois reconvertibles, soit par le passage systématique en fin de contrat dans les cycles de formation à des métiers civils. Elle exige aussi une prospection efficace du marché de l'emploi, notamment dans les bassins d'emploi de garnisons où servent les engagés.**

**L**es écoles d'officiers délivrent un diplôme d'ingénieur. Mais n'y aurait-il pas d'autres possibilités de reconversion au-delà de ce qui existe actuellement ? Un officier ne pourrait-il pas être intégré dans le corps enseignant ou dans la haute administration ? La réponse se trouve indubitablement dans la formation initiale, qui doit être pluridisciplinaire et dont la spécificité militaire n'est qu'un aspect. Il convient en tout cas de diversifier la formation, de multiplier les filières communes avec les universités, d'accroître les stages en entreprise.

**Q**uant au contenu des cours et des programmes, au choix des intervenants, ils doivent également s'adapter à la nouvelle donne. L'enseignement militaire ne peut pas ignorer les valeurs d'universalisme, de défense des droits de l'Homme, d'action au service de l'ONU, de prévention des conflits, de coopération européenne, puisque nos armées sont appelées à en être porteuses dans le cadre de leurs nouvelles missions. Cette évolution devrait avoir des conséquences sur la perception de la Cité par les élèves officiers.

### **Vers une nouvelle intégration du militaire dans la Cité**

**D**ans le passé, la vie quotidienne du militaire avait un caractère paradoxal, avec un système que l'on peut qualifier de "sujétion/compensation".

**L**es sujétions venaient des règles liées à l'exercice de la fonction : disponibilité, discipline et don de sa personne s'il le faut, mais également de contraintes vécues dans le cadre de la vie quotidienne comme l'obligation de mobilité et la vie à la caserne.

**E**n contrepartie, les militaires bénéficiaient de compensations liées à la mise à disposition d'infrastructures telles que le mess ou le terrain de sport. Bien souvent, ces compensations ne pouvaient exister sans les soldats du contingent.

**A**vec la fin de la circonscription cette situation va cesser, ce qui peut être considéré comme une occasion de favoriser l'insertion des militaires dans la Cité et d'en faire des "citoyens de plein droit".

**I**l faut d'abord pouvoir compenser financièrement le coût de la mobilité et permettre aux militaires de se loger dans de bonnes conditions. Tous les éléments jouent en faveur de cette évolution : la réduction des effectifs, le rajeunissement des hommes de troupe, bien souvent célibataires et la situation d'hommes et de femmes, quels que soient leurs grades, venus de la vie civile et sachant qu'ils auront à y retourner.

**I**l faut ensuite que les armées prennent conscience que l'apport dans la vie courante de la mise à disposition d'appelés effectuant des tâches non militaires n'existera plus. La sous-traitance permettra d'assurer certaines de ces prestations de

service, à condition de ne pas abandonner à des entreprises privées, des fonctions qui relèvent du domaine régalien.

**C'**est aux élus locaux d'imaginer et de proposer des solutions de "coactivités" sur des installations militaires que la ville peut récupérer, entretenir et ouvrir à tous les citoyens, en veillant soigneusement à ce que les droits des militaires soient préservés.

**I**ntégrer les militaires dans la Cité, les faire participer à sa gestion, est le meilleur moyen d'en faire des citoyens à part entière et de les préparer à la suite de leur carrière. Il est difficile, dans ces conditions, d'admettre qu'ils puissent être privés de droits reconnus aux autres citoyens. Leur statut devrait être révisé sur certains points. Le droit de se syndiquer est incompatible avec la nature de l'institution, mais l'appartenance à une association ou à un parti politique, au même titre et avec les mêmes obligations que les fonctionnaires, devrait donner lieu à une sérieuse réflexion.

**E**nfin, la "réserve citoyenne" issue de la loi de 1999 peut être utilisée pour créer une passerelle entre l'institution militaire et la société civile, grâce aux civils réservistes qui témoignent de leur intérêt pour l'armée et pour les valeurs universelles qu'elle véhicule.

**L**a création d'une armée professionnelle bouleverse radicalement la condition militaire. Il n'est

pas sûr que l'impact de cette mutation historique ait été mesuré à sa juste valeur. Si toutes les dimensions de la question ne sont pas traitées avec détermination et vigueur, si des réponses claires ne sont pas apportées aux inquiétudes et aux attentes des personnels, il existe un risque de voir les liens entre l'armée et la Nation se distendre. Cela ne serait bénéfique ni pour le fonctionnement de la démocratie ni pour l'efficacité de nos armées. Il faut au contraire considérer que la période actuelle est une occasion unique de créer une relation renouée entre civils et militaires, reposant sur un contrat clair et des valeurs partagées. Nous devons faire preuve d'imagination, de persévérance et de courage politique. Les socialistes ont ici, dans la fidélité aux intuitions fondatrices de Jaurès, l'occasion de réaffirmer leurs valeurs, tout en impulsant la nécessaire modernisation de l'institution militaire. c



# Pour conclusion...

**S**ans remettre en cause les grandes orientations définies par le Parti socialiste dans sa Convention Défense de 1978, le présent document intègre les modifications profondes de notre environnement intervenues depuis et suggère des évolutions significatives dans quatre domaines majeurs :

## Le désarmement

**L**es socialistes réaffirment leur engagement en faveur d'une dissuasion nucléaire de "stricte suffisance". Cependant, l'ampleur des progrès déjà réalisés en matière de réduction des arsenaux des superpuissances et ceux prévisibles dans un avenir proche, vont rendre bientôt envisageable que la France puisse accepter de participer, avec l'ensemble des puissances nucléaires, à une négociation multilatérale sur la diminution du nombre de missiles et de têtes nucléaires.

**N**ous pourrions nous associer à une telle négociation dès que le Traité Start III, ramenant les arse-

naux américain et russe à un maximum de 1500 à 1000 têtes, sera conclu.

***"L'Europe pourra devenir la nouvelle dimension d'un patriotisme commun."***

**P**ar ailleurs, nous soutenons fermement toutes les initiatives visant à réduire les arsenaux conventionnels, dans le cadre d'accords multilatéraux. Il faut également -ce doit être une priorité- faire disparaître les armes chimiques et bactériologiques et lutter contre les trafics d'armes légères.

## Le rôle du Parlement

**L**a Constitution de 1958 a vieilli et n'est plus adaptée au nécessaire contrôle démocratique de la mise en œuvre des forces armées par l'exécutif.

**D**e la même façon que nous avons révisé la procédure budgétaire prévue par l'ordonnance de 1959, nous devons remettre en cause l'article 35 de la Constitution qui prévoit la déclaration de guerre par le Parlement. L'engagement des forces françaises à l'extérieur de notre territoire, qu'il s'agisse d'un conflit, d'une mission de prévention ou de rétablissement de la paix, devrait désormais être précédé par un avis et parfois, par un accord du Parlement.

## La professionnalisation des armées

**I**l faut tirer toutes les conséquences de la professionnalisation sur le statut des militaires, sur leur mode de recrutement, sur le déroulement de leurs

carrières, sur leurs possibilités de reconversion dans le civil, sur leurs droits. Les socialistes continuent à attacher la plus grande importance à la solidité du lien armée-nation, auquel contribuait en partie le service national et qui doit être fondé aujourd'hui sur de nouvelles bases.

### L'Europe de la défense.

L'internationalisme visionnaire de Jaurès est en passe de se réaliser et les socialistes ne peuvent que s'en réjouir. Le recours à la force entre pays membres de l'Union européenne est devenu impensable et l'on s'efforce même de passer d'une défense purement nationale à une défense commune. Il s'agit de réaliser au XXI<sup>e</sup> siècle, dans le domaine militaire, le même progrès -le même saut conceptuel- que celui accompli au XX<sup>e</sup> siècle dans le domaine monétaire.

Ainsi l'Europe pourra devenir, pour les peuples qui la composent, la nouvelle dimension d'un patriotisme commun. Ceci implique la création d'institutions politiques fortes et démocratiques, capables de mettre en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune qui contribuera à un meilleur équilibre mondial.

Concrètement, c'est ce nouvel espace qu'il va nous falloir désormais défendre et dans lequel devra se concevoir la protection des citoyens par des forces européennes.

C

## Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès

**1995 - n° 1** - La rénovation du parti travailliste en Grande-Bretagne.

Tony Blair - Lewis Minkin (*épuisé*).

**1996 - n° 2** - Voyage au cœur de l'Internationale socialiste (1992-1996).

Pierre Mauroy (*épuisé*).

**n° 3** - Les fondamentalismes à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle (I) - Analyses régionales (*épuisé*).

**1997 - n° 4** - Les fondamentalismes à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle (II) - Perspectives d'action.

**n° 5** - L'électorat F.N.

Entretien avec Pascal Perrineau et Pierre Martin.

**n° 6** - La social-démocratie dans l'Union européenne. Débat entre Alain Bergounioux et Marc Lazar.

**1998 - n° 7** - La drogue : une approche globale pour une réponse efficace - Table ronde internationale.

**n° 8** - Réflexions pour la gauche du XXI<sup>ème</sup> siècle.  
Dominique Strauss-Kahn (*épuisé*).

**n° 9** - Éloge de la réforme -  
Discours de Jean Jaurès  
au congrès de Toulouse en 1908.  
Présenté par Alain Bergounioux.  
Histoire et Mémoire.

**1999** - **n° 10** - Entretien avec François Hollande.  
Itinéraire - Action - Convictions.

**n° 11** - L'Europe vue du PSE.  
Jean-François Vallin, présentation : Henri Nallet.

**n° 12** - Entretien avec Pierre Moscovici.

**n° 13** - Blair-Schröder.  
Le texte du "manifeste". Les analyses critiques.

**n° 14** - L'esprit clerc.  
Émile Combes ou le chemin de croix du diable.  
Marc Villemain -  
Histoire et Mémoire.

**2000** - **n° 15** - Le socialisme moderne.  
Lionel Jospin.

**n° 16** - Les avènements de l'Union européenne.  
*Quo vadis Europa ?*  
Lionel Jospin - Jacques Delors - Joschka Fischer -  
Dominique Strauss-Kahn - Giuliano Amato -  
Hubert Védrine

**n° 17** - L'hyperpuissance américaine  
Hubert Védrine.

**2001** - **n° 18** - Les socialistes et la défense  
Paul Quiles.

## Les Notes sur le Net

---

Nos lecteurs et nouveaux abonnés pourront trouver  
les numéros épuisés  
des *Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, sur le site :  
**[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)**





---

**Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès**

*Directeur de la publication* : Gilles Finchelstein

[gf@jean-jaures.org](mailto:gf@jean-jaures.org)

*Rédacteur en chef* : Laurent Cohen

[cohen@jean-jaures.org](mailto:cohen@jean-jaures.org)

*Maquette* : Antonio Bellavita

*Imprimerie* : Robert Arts Graphiques

---